

## Bulletin d'inscription des agriculteurs pour chaque parcelle engagée

# Concours général agricole des pratiques agro-écologiques, prairies et parcours

Edition 2018



## Vallée du Gier Pilatoise

Organisé par le Parc naturel régional du Pilat, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole



### Contacts

#### **PNR Pilat**

Caroline CHAMPAILLER, chargée de mission agroécologie et foncier  
04.74.87.52.01 – [cchampailler@parc-naturel-pilat.fr](mailto:cchampailler@parc-naturel-pilat.fr)

#### **Saint-Etienne Métropole**

Nicolas QUITTARD, chargé de mission agriculture  
04.77.53.73.43 – [nicolas.quitard@saint-etienne-metropole.fr](mailto:nicolas.quitard@saint-etienne-metropole.fr)



Bulletin d'inscription à retourner avant le **15 Avril 2018**

à Parc naturel régional du Pilat

2, rue Benay 42410 Pélussin

FAX : 04 74 87 52 02

Mail : [cchampailler@parc-naturel-pilat.fr](mailto:cchampailler@parc-naturel-pilat.fr)

<b>Nom de l'exploitation</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Tel</b>	
<b>Tel portable</b> (pour vous joindre le jour de la visite)	
<b>Nombres d'UGB</b>	
<b>Catégorie de la parcelle</b>  Pour qu'une catégorie soit ouverte au concours, elle doit comporter au moins 4 candidats. A défaut d'un nombre suffisant de candidats, deux sections peuvent être fusionnées.	Catégorie ouverte au concours: <input type="checkbox"/> Fauche (et secondairement pâturage) <input type="checkbox"/> Pâturage (et secondairement fauche) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Pâturage exclusif</b> <input type="checkbox"/> Fauche exclusive.
<b>Situation de la parcelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Commune</li><li>• Lieu-dit</li></ul>	

**Conditions d'inscription**

Le concours est ouvert aux personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dont le siège est situé sur le territoire français, possédant un atelier d'élevage d'un minimum de 5 UGB et dont les parcelles inscrites au concours sont situées dans un des territoires organisateur.

Les parcelles présentées par les agriculteurs doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer au fonctionnement fourrager des exploitations.

La participation des agriculteurs au concours est gratuite.

**Rappel des engagements des candidats (règlement)**

- Respecter le règlement national et le règlement local
- Etre présent ou se faire représenter lors de la visite de la parcelle par le jury local, présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury;
- Etre présent ou se faire représenter lors de la remise des prix locale et lors de la remise des prix nationale, pour les exploitations sélectionnées (les frais de déplacements sont pris en charge par l'organisation du concours);
- Respecter les réglementations agricoles et environnementales en vigueur et ne pas être en infraction à ce titre;
- Autoriser les organisateurs locaux à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image);
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des prix, les résultats et les décisions des jurys ;
- Accepter, pour les lauréats, que son nom et celui de son exploitation fassent l'objet d'une communication, en vue d'une valorisation.

**Je déclare** ACCEPTER LE REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL (DISPONIBLE AUPRES DES ORGANISATEURS ET SUR <http://www.concours-agricole.com/prairies/accueil.html>)

Date et signature

**VOUS RECEVREZ UNE CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION AVEC LA DATE EXACTE DE VISITE DE VOTRE PARCELLE**